

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot 06 - DOUBLAGE PLATRE - CLOISON - PLAFOND - ISOLATION

Rénovation d'une maison en bar épicerie et logement locatif

3 rue de l'église, 22810 LOC ENVEL



Maître d'ouvrage :

Mairie de Loc-Envel

3 rue de la mairie
22810 LOC ENVEL

Maître d'oeuvre :

SELARL STUMM Architectures

4 rue de la Gare
22800 ST BRANDAN



Sommaire

1 PRESCRIPTIONS GENERALES.....	P 3
2 DOUBLAGES.....	P 4
3 PLAFOND.....	P 5
4 CLOISON.....	P 6
5 DIVERS.....	P 7
1 PRESCRIPTIONS GENERALES.....	P 8
2 DOUBLAGES.....	P 9
3 CLOISON.....	P 10
4 PLAFONDS.....	P 11
5 DIVERS.....	P 12

1 Bar épicerie

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 MISE EN OEUVRE

1.1.1 PLAFONDS

Les principales sujétions de mise en œuvre des plafonds sont les suivantes :

- Pose visée sur ossature bois ou métallique fixée à la structure (charpente ou plancher) par l'intermédiaire de pièces métalliques réglables. Les têtes de vis de fixation seront en léger retrait par rapport au parement
- Toutes les ossatures et tous les accessoires pour les suspensions des plafonds doivent être protégés contre la corrosion par galvanisation ou métallisation
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

1.1.2 PLAQUES DE DOUBLAGE

Les principales sujétions de mise en œuvre des plaques de doublage sont les suivantes :

- Pose par collage directement sur le support, suivant préconisation du fabricant
- Raccordements avec les bâtis, les huisseries ou les menuiseries extérieures
- Poteau en sapin blanc du Nord pour arrêt du doublage thermique lorsque celui-ci est arrêté en un point quelconque de la paroi
- Baguettes métalliques d'angle sur 2 m de hauteur
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

1.1.3 CLOISONS

Les principales sujétions de mise en œuvre des cloisons sont les suivantes :

- Rails de liaison en plafond et à la jonction avec d'autres séparations verticales
- Taquets de liaisonnement des éléments de cloisons
- Raccordements avec les bâtis ou les huisseries
- Renforts en bois à l'intérieur des cloisons pour permettre la pose des appareils sanitaires et des meubles de cuisine
- Création d'orifices avec encadrement en sapin pris entre les deux plaques de plâtre cartonné au droit des trappes de visite sur gaines d'encoffrement des canalisations
- Baguettes métalliques d'angle sur 2 m de hauteur
- Renforts pour cloisons de grande hauteur
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

1.2 TOLERANCES DE POSE

Les tolérances de pose sont les suivantes :

1.2.1 TOLERANCE SUR CLOISONS

- Implantation : ± 5 mm
- Verticalité sur une hauteur d'étage : ± 5 mm

1.2.2 TOLERANCE SUR PLAFONDS

- Défaut d'affleurement entre arêtes en regard appartenant à deux plaques adjacentes : inférieur à 1 mm
- Ecart d'alignement de chaque file de joints : inférieur à 0,5 mm
- Planéité sous règle de 2 m : ± 3 mm

1.3 TRAITEMENT DES JOINTS

Tous les joints des plaques de doublage, cloisons ou plafonds seront traités de la manière suivante:

- Enduit de collage, pose de calicots
- Enduit de finition
- Ponçage
- Enduit de lissage

Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte situé en bout de plaque sera posé à 3 mm en retrait par rapport au nu fini, de façon à éviter toute saillie du joint.

1.4 PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE

Dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, W.C., etc.) l'entrepreneur devra prévoir sous tous les types de cloison (doublage ou distribution) une protection contre l'humidité (rail plastique ou film polyane relevé le long de la cloison)

1.5 NETTOYAGE

L'entrepreneur devra avant pose des éléments de faux plafonds, un dépoussiérage soigné du volume situé entre le faux plafond et le plancher haut ou la toiture, y compris tous les appareillages équipant ce volume.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra enlever tout son matériel, les matériaux en excédent, les déchets et débris provenant de ses travaux, et laisser les lieux dans un état de propreté parfaite.

1.6 GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

2 DOUBLAGES

2.1 Doublage sur ossature métallique, parement plaque de plâtre BA13

Doublage isolé sur ossature métallique composé de :

- Ossature métallique en profile acier galvanisé composée de rail haut et bas R48 fixé sur structure.

Montants M48 doubles espaces tous les 0.60 ml, tous accessoires suivant les prescriptions du fabricant et indications des autres lots.

- Isolation par panneaux décrit ci-après

- Parement constitué par une plaque de plâtre standard BA13 à bords amincis, compris le jointement entre les plaques par bande papier et enduit en 3 passes. Les plaques seront vissées sur ossatures par vis auto taraudeuses.

Parements livrés prêts à peindre.

Les doublages iront jusqu'en sous face de charpente. Y compris toutes coupes soignées, toutes réservations nécessaires, tous détails et toutes sujétions.

La liaison avec les parois, plafonds, planchers sera réalisée suivant les prescriptions du fabricant et DTU.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant.

La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Sujétion : Découpe soignée du placo autour des poutres apparentes

Localisation :

Suivant plan

Dans la partie bar/snack : pose de doublage sans isolation

Dans la partie WC PMR : pose de doublage sans isolation

2.2 Isolation en fibre de bois 120 mm

Fourniture et pose d'un isolant mural par panneaux de fibres de bois semi-rigide type Steicoflex 036 ou équivalent, de 120mm d'épaisseur, $R=3.30m^2.K/W$ dans l'épaisseur de l'ossature, compris toutes sujétions de découpes et parfaite mise en oeuvre.

Localisation :

Suivant plan

2.3 Membrane pare-vapeur

Fourniture et pose d'une membrane pare-vapeur et étanchéité à l'air haute performance, de type VARIO DUPLEX ou équivalent, pose en continue sur toute l'enveloppe, compris liaison avec membrane au droit de la toiture, tous les éléments de raccords selon prescriptions du fabricant et de la réglementation en vigueur (adhésifs adaptés, raccords par recouvrement...)

2.4 Plus value pour pièces à forte hygrométrie

Plus value pour fourniture et pose de plaques de plâtre BA13 hydrofugées dans les locaux à forte hygrométrie.

Localisation :

WC

2.5 Plus value plaque CF 1h

Plus-value pour la fourniture et la pose de plaques de plâtre présentant une résistance au feu adaptée afin d'obtenir un degré coupe-feu d'une heure (EI 60) pour les ouvrages concernés.

La prestation comprend la fourniture des plaques, leur découpe, leur fixation sur l'ossature prévue au marché, ainsi que le traitement des joints et des raccords conformément aux prescriptions du fabricant.

Le système complet (plaques, ossature, fixations et traitement des joints) devra justifier d'un classement de résistance au feu EI 60 correspondant à la configuration réellement mise en œuvre. L'entreprise fournira les justificatifs de classement avant exécution.

Localisation :

derrière le poêle à granulés

3 PLAFOND

3.1 Protection incendie du plancher

Mise en œuvre en sous-face du plancher bois d'un système de protection incendie par plaques PROMATECT-100 ou équivalent, épaisseur 12 mm minimum, permettant d'assurer une résistance au feu REI 60 (1 h), comprenant la création d'une ossature métallique porteuse suspendue.

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du fabricant. Le procès-verbal de classement au feu (PV feu), ou tout document justificatif équivalent, devra être transmis avant exécution et justifier la performance REI 60 du système dans la configuration mise en œuvre.

3.2 Plafond en plaques de plâtre sur ossature métallique

Réalisation de plafonds en plaque de plâtre, vissées sur ossature métalliques comprenant :

- Fourniture et mise en œuvre de l'ossature métallique avec profilés de type approprié F530, planéité et horizontalité de celle-ci, dispositifs de suspentes, le cas échéant entraxe des profilés limité à 0.50.
- Fourniture et mise en œuvre d'un parement en plaques de plâtre BA13, traitement des joints transversaux et longitudinaux.
- Jointement entre les plaques par bande papier et enduit 3 passes
- Pose horizontale, mise en œuvre suivant préconisation du fournisseur.

Localisation :

Suivant plan de localisation des plafonds

3.3 Plus value pour pièces à forte hygrométrie

Plus value pour fourniture et pose de plaques de plâtre BA13 hydrofugées dans les locaux à forte hygrométrie.

Localisation :

WC

3.4 Isolation acoustique entre solives

Fourniture et pose d'une laine minérale acoustique de type laine de verre IBR 120 ou équivalent, d'épaisseur 120 mm, mise en œuvre entre les solives bois sur l'ensemble de la surface du plancher.

Pose jointive, sans compression excessive, avec maintien mécanique si nécessaire.

La mise en œuvre devra être compatible avec le système de protection incendie PROMATECT®-100 REI 60 retenu.

4 CLOISON

4.1 Cloisons coupe-feu 1H + hydro

Réalisation d'un cloisonnement intérieur coupe-feu 1H (EI60) en plaques de plâtre sur ossature métallique de type 98/48, composée de montants Stil® M48 doublés dos à dos, fixés sur rails hauts et bas Stil® R48, avec entraxe de 600 mm, conformément au système et aux prescriptions du fabricant.

La cloison sera constituée d'un isolant en laine minérale de 45 mm d'épaisseur, disposé dans l'épaisseur de l'ossature, compris toutes sujétions de découpes et de parfaite mise en œuvre.

Le parement sera réalisé comme suit :

Côté réserve : 2 plaques de plâtre BA13 standard ;

Côté WC : 1 plaque de plâtre Placoplatre® BA13 standard et 1 plaque de plâtre Placomarine® BA13 hydrofuge de type H1, cette dernière constituant le parement extérieur côté local humide.

La composition de la cloison devra être conforme au système Placo® bénéficiant du classement EI60, notamment au procès-verbal de classement au feu RS 15-021, et être mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant afin de conserver le classement de résistance au feu de l'ensemble.

Compris bande résiliente sous les rails bas, toutes fixations, vis adaptées aux plaques et à l'ossature, ainsi que tous accessoires nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

Le jointement entre plaques sera réalisé par bandes papier et enduit, suivant la technique du fabricant, avec réalisation des passes nécessaires pour obtenir des parements prêts à peindre.

Les plaques seront vissées sur les ossatures conformément aux prescriptions du fabricant, notamment en ce qui concerne le type, la longueur, l'entraxe et la disposition des vis.

Parements livrés prêts à peindre.

Y compris toutes coupes soignées, toutes réservations nécessaires, tous raccords, toutes sujétions de mise en œuvre et tous détails nécessaires à la parfaite finition de l'ouvrage.

La liaison avec les parois, plafonds et planchers sera réalisée suivant les prescriptions du fabricant et les dispositions réglementaires applicables, avec traitement des jonctions et calfeutrements nécessaires au maintien du classement EI60.

Les joints, raccords et jonctions seront traités selon la technique et avec les produits préconisés par le fabricant.

La mise en œuvre sera conforme au NF DTU 25.41, aux prescriptions du fabricant et au procès-verbal de classement au feu du système retenu.

L'entreprise devra fournir, avant mise en œuvre, les justificatifs du système permettant de confirmer le classement EI60 de la composition proposée, ainsi que la compatibilité de la plaque Placomarine® BA13 hydrofuge H1 côté WC avec le système coupe-feu retenu.

Localisation :

Réserve

4.2 Cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique 72/48

Réalisation du cloisonnement intérieur en plaque de plâtre sur ossature métallique 72/48 composée de montants type M48 doublés dos à dos de rails hauts et bas de type R48, d'un isolant d'écrit ci-après, et deux parements en plaques de plâtres de type BA13 compris bande résiliente sous le rail bas, le jointement entre les plaques par bandes papier et enduit 3 passes. Les plaques seront vissées sur ossatures par vis auto taraudeuses.

Parements livrés prêts à peindre.

Y compris toutes coupes soignées, toutes réservations nécessaires, tous détails et toutes sujétions.

La liaison avec les parois, plafonds, planchers sera réalisée suivant les prescriptions du fabricant et DTU.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant.

La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Sujétion : Découpe soignée du placo autour des poutres apparentes

Compris réalisation de la cloison dans le bas de l'escalier (entrée commune) avec réalisation d'un plafond.



4.3 Isolation en ouate de cellulose 45mm

Fourniture et pose d'un isolant mural par panneaux de ouate de cellulose type BIOFIB OUATE ou équivalent, de 45mm d'épaisseur, $R=1.10m^2.K/W$ dans l'épaisseur de l'ossature, compris toutes sujétions de découpes et de parfaite mise en oeuvre.

Localisation

Entre montants

5 DIVERS

5.1 Arrêtes métalliques

Fourniture et pose de renforts par arrêtes métalliques des angles saillants

5.2 Renforts

Fourniture et pose de renforts nécessaires à la pose et la fixation d'éléments techniques (plomberie, sanitaires..) dans les cloisons suivant les indications et le plan d'implantation des renforts fournis par le lot PLOMBERIE

5.3 Coffre

Réalisation d'un coffre d'habillage des conduits de VMC en ossature métallique avec parement en plaques de plâtre, comprenant les découpes, les fixations, le traitement des joints et une finition prête à peindre.

Localisation

SNACK

2 Logement

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 MISE EN OEUVRE

1.1.1 PLAFONDS

Les principales sujétions de mise en œuvre des plafonds sont les suivantes :

- Pose visée sur ossature bois ou métallique fixée à la structure (charpente ou plancher) par l'intermédiaire de pièces métalliques réglables. Les têtes de vis de fixation seront en léger retrait par rapport au parement
- Toutes les ossatures et tous les accessoires pour les suspensions des plafonds doivent être protégés contre la corrosion par galvanisation ou métallisation
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

1.1.2 PLAQUES DE DOUBLAGE

Les principales sujétions de mise en œuvre des plaques de doublage sont les suivantes :

- Pose par collage directement sur le support, suivant préconisation du fabricant
- Raccordements avec les bâtis, les huisseries ou les menuiseries extérieures
- Poteau en sapin blanc du Nord pour arrêt du doublage thermique lorsque celui-ci est arrêté en un point quelconque de la paroi
- Baguettes métalliques d'angle sur 2 m de hauteur
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

1.1.3 CLOISONS

Les principales sujétions de mise en œuvre des cloisons sont les suivantes :

- Rails de liaison en plafond et à la jonction avec d'autres séparations verticales
- Taquets de liaisonnement des éléments de cloisons
- Raccordements avec les bâtis ou les huisseries
- Renforts en bois à l'intérieur des cloisons pour permettre la pose des appareils sanitaires et des meubles de cuisine
- Création d'orifices avec encadrement en sapin pris entre les deux plaques de plâtre cartonné au droit des trappes de visite sur gaines d'encoffrement des canalisations
- Baguettes métalliques d'angle sur 2 m de hauteur
- Renforts pour cloisons de grande hauteur
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant

1.2 TOLERANCES DE POSE

Les tolérances de pose sont les suivantes :

1.2.1 TOLERANCE SUR CLOISONS

- Implantation : ± 5 mm
- Verticalité sur une hauteur d'étage : ± 5 mm

1.2.2 TOLERANCE SUR PLAFONDS

- Défaut d'affleurement entre arêtes en regard appartenant à deux plaques adjacentes : inférieur à 1 mm
- Ecart d'alignement de chaque file de joints : inférieur à 0,5 mm
- Planéité sous règle de 2 m : ± 3 mm

1.3 TRAITEMENT DES JOINTS

Tous les joints des plaques de doublage, cloisons ou plafonds seront traités de la manière suivante:

- Enduit de collage, pose de calicots
- Enduit de finition
- Ponçage
- Enduit de lissage

Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte situé en bout de plaque sera posé à 3 mm en retrait par rapport au nu fini, de façon à éviter toute saillie du joint.

1.4 PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE

Dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, W.C., etc.) l'entrepreneur devra prévoir sous tous les types de cloison (doublage ou distribution) une protection contre l'humidité (rail plastique ou film polyane relevé le long de la cloison)

1.5 NETTOYAGE

L'entrepreneur devra avant pose des éléments de faux plafonds, un dépoussiérage soigné du volume situé entre le faux plafond et le plancher haut ou la toiture, y compris tous les appareillages équipant ce volume.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra enlever tout son matériel, les matériaux en excédent, les déchets et débris provenant de ses travaux, et laisser les lieux dans un état de propreté parfaite.

1.6 GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

2 DOUBLAGES

2.1 Doublage sur ossature métallique, parement plaque de plâtre BA13

Doublage isolé sur ossature métallique composé de :

- Ossature métallique en profile acier galvanisé composée de rail haut et bas R48 fixé sur structure.

Montants M48 doubles espaces tous les 0.60 ml, tous accessoires suivant les prescriptions du fabricant et indications des autres lots.

- Isolation par panneaux décrit ci-après
- Parement constitué par une plaque de plâtre standard BA13 à bords amincis, compris le jointement entre les plaques par bande papier et enduit en 3 passes. Les plaques seront vissées sur ossatures par vis auto taraudeuses.

Parements livrés prêts à peindre.

Les doublages iront jusqu'en sous face de charpente. Y compris toutes coupes soignées, toutes réservations nécessaires, tous détails et toutes sujétions.

La liaison avec les parois, plafonds, planchers sera réalisée suivant les prescriptions du fabricant et DTU.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant.

La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Sujétion : Découpe soignée du placo autour des poutres apparentes

Localisation :

Suivant plan

2.2 Isolation en fibre de bois 120 mm

Fourniture et pose d'un isolant mural par panneaux de fibres de bois semi-rigide type Steicoflex 036 ou équivalent, de 120mm d'épaisseur, $R=3.30\text{m}^2.\text{K/W}$ dans l'épaisseur de l'ossature, compris toutes sujétions de découpes et parfaite mise en oeuvre.

Localisation :

Suivant plan

2.3 Doublage PLACOMUR

Fourniture et pose d'un doublage isolant type PLACOMUR® 2.75 13+80 ou équivalent, composé d'un panneau isolant de 80 mm associé à une plaque de plâtre de 13 mm, $R=2,75\text{m}^2.\text{K/W}$, compris toutes sujétions de découpes, ajustements, fixations et parfaite mise en oeuvre.

Localisation

Chambre 1 : le long de l'escalier

2.4 Membrane pare-vapeur

Fourniture et pose d'une membrane pare-vapeur et étanchéité à l'air haute performance, de type VARIO DUPLEX ou équivalent, pose en continue sur toute l'enveloppe, compris liaison avec membrane au droit de la toiture, tous les éléments de raccords selon prescriptions du fabricant et de la réglementation en vigueur (adhésifs adaptés, raccords par recouvrement...)

3 CLOISON

3.1 Cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique 72/48

Réalisation du cloisonnement intérieur en plaque de plâtre sur ossature métallique 72/48 composée de montants type M48 doublés dos à dos de rails hauts et bas de type R48, d'un isolant d'écrit ci-après, et deux parements en plaques de plâtres de type BA13 compris bande résiliente sous le rail bas, le jointement entre les plaques par bandes papier et enduit 3 passes. Les plaques seront vissées sur ossatures par vis auto taraudeuses.

Parements livrés prêts à peindre.

Y compris toutes coupes soignées, toutes réservations nécessaires, tous détails et toutes sujétions.

La liaison avec les parois, plafonds, planchers sera réalisée suivant les prescriptions du fabricant et DTU.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant.

La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Sujétion : Découpe soignée du placo autour des poutres apparentes

Compris réalisation de la cloison dans le bas de l'escalier (entrée commune) avec réalisation d'un plafond.



3.2 Plus value pour pièces à forte hygrométrie

Plus value pour fourniture et pose de plaques de plâtre BA13 hydrofugées dans les locaux à forte hygrométrie.

Localisation :

WC
SdE

3.3 Isolation en ouate de cellulose 45mm

Fourniture et pose d'un isolant mural par panneaux de ouate de cellulose type BIOFIB OUATE ou équivalent, de 45mm d'épaisseur, $R=1.10\text{m}^2.\text{K/W}$ dans l'épaisseur de l'ossature, compris toutes sujétions de découpes et de parfaite mise en oeuvre.

Localisation

Entre montants

3.4 Reprises diverses

Le présent lot devra l'ensemble des travaux indiqués ci-dessous comprenant toutes les sujétions de protections, préparation du support et de finition, évacuation des gravats et toutes adaptations nécessaires avec les ouvrages existants conservés.

Localisation :

Suivant plans et coupes :

- Réalisation de découpes dans les cloisons existantes pour l'ajout des nouvelles huisseries (modification en hauteur et en largeur)
- Raccord soigné avec l'existant

4 PLAFONDS

4.1 Plafond en plaques de plâtre sur ossature métallique

Réalisation de plafonds en plaque de plâtre, vissées sur ossature métalliques comprenant :

- Fourniture et mise en oeuvre de l'ossature métallique avec profilés de type approprié F530, planéité et horizontalité de celle-ci, dispositifs de suspentes, le cas échéant entraxe des profilés limité à 0.50.
- Fourniture et mise en oeuvre d'un parement en plaques de plâtre BA13, traitement des joints transversaux et longitudinaux.
- Jointement entre les plaques par bande papier et enduit 3 passes
- Pose horizontale, mise en oeuvre suivant préconisation du fournisseur.

Localisation :

Suivant plan de localisation des plafonds

4.2 Reprises lambris

Le présent lot devra l'ensemble des travaux indiqués ci-dessous comprenant toutes les sujétions de protections, préparation du support et de finition, évacuation des gravats et toutes adaptations nécessaires avec les ouvrages existants conservés.

Localisation :

Suivant plans et coupes :

- Reprise ponctuelle de lambris dito existant au droit des cloisons déposées

4.3 Isolation en laine de bois 200mm

Fourniture et pose d'un isolant mural par panneaux de fibres laine de bois semi-rigide type Steicoflex 036 ou équivalent, de 200mm d'épaisseur, $R=5.55\text{m}^2.\text{K/W}$ de chez STEICO dans l'épaisseur de l'ossature, compris toutes sujétions de découpes et parfaite mise en oeuvre.

Localisation :

Isolation sous rampants

4.4 Isolation en laine de bois 100mm

Fourniture et pose d'un isolant mural par panneaux de laine de bois semi-rigide type Steicoflex 036 de chez STEICO ou équivalent, de 100mm d'épaisseur, $R=2.75\text{m}^2.\text{K/W}$ dans l'épaisseur de l'ossature, compris toutes sujétions de découpes et parfaite mise en oeuvre.

Localisation :

Isolation sous rampants

4.5 Membrane pare-vapeur

Fourniture et pose d'une membrane pare-vapeur et étanchéité à l'air haute performance, de type VARIO DUPLEX ou équivalent, pose en continue sur toute l'enveloppe, compris liaison avec membrane au droit de la toiture, tous les éléments de raccords selon prescriptions du fabricant et de la réglementation en vigueur (adhésifs adaptés, raccords par recouvrement...)

5 DIVERS

5.1 Retombée en plaque de plâtre

Réalisation d'une retombée en plaques de plâtre sur ossature composée de rails et montants M48 doublés dos à dos et rails haut et bas de type R48 et d'un parement en plaques de plâtres de type BA13 compris sous-face et jointement entre plaques par bandes papier et enduit 3 passes.

Les plaques seront vissées sur ossatures par vis auto taraudeuses.

Parements livrés prêts à peindre.

Y compris toutes coupes soignées, toutes réservations nécessaires, tous détails et toutes sujétions.

La liaison avec les parois, plafonds, planchers sera réalisée suivant les prescriptions du fabricant et DTU.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant.

La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Localisation

placard, trémies vélux

5.2 Arrêtes métalliques

Fourniture et pose de renforts par arrêtes métalliques des angles saillants

5.3 Renforts

Fourniture et pose de renforts nécessaires à la pose et la fixation d'éléments techniques (plomberie, sanitaires..) dans les cloisons suivant les indications et le plan d'implantation des renforts fournis par le lot PLOMBERIE

5.4 Pose de huisseries

Pose des huisseries, dans l'ossature des cloisons, des huisseries bois, fournies par le lot MENUISERIES INTERIEURES.